



Casernement des membres de la Force de Défense Nationale (FDN) pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 06/07	Date de la réunion: 05 Avril 2007
Point n°: 1	Projet: BDI/B/2

Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: 02/04/07
De : Ministère de la défense nationale et des anciens combattants	Contact: Général de Brigade Célestin NDAYISABA - MDNAC - Tél : 257 22 226918
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact: +257223423 E/ mail :nahaado@yahoo.fr
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Projet : Casernement des membres de la Force de Défense Nationale (FDN) pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé: \$ 4 583 000	
Montant des charges indirectes demandé: (7%)	

1. Historique

L'état de délabrement des infrastructures existantes et le fait que leur capacité est insuffisante pour accueillir les effectifs actuels de la FDN font que ses membres soient éparpillés à travers tout le pays sur des "positions militaires". Ils vivent dans des conditions précaires, peu favorables à la professionnalisation du corps, et souvent aux crochets de la population avoisinante avec des conséquences néfastes pour cette population civile (corvées, actes de violence, vols, viols, vagabondage sexuel, transmission élevée du VIH/SIDA). Le retour de la paix et de la sécurité au Burundi doit s'accompagner d'un retour dans les casernes des membres de la FDN.

2. Raison d'être du Projet

L'urgence est aujourd'hui de permettre le retour des militaires dans leurs casernes, en effet ces militaires éparpillés au sein de la population constituent une des principales sources d'insécurité pour cette population et un facteur important dans les violations des droits de la personne humaine.

Ce projet vise à réhabiliter 14 unités déjà existantes qui serviront à l'hébergement des hommes de troupes. La réalisation de ce projet permettra également de consolider le processus d'intégration et de professionnalisation dont est issue la FDN. En effet, le casernement des membres de la FDN dans des infrastructures appropriées facilitera un renforcement de ses structures de commandement et de contrôle, ceci favorisera la création d'un environnement propice à la professionnalisation du corps, ainsi qu'une amélioration de la discipline. Cela aboutira à une réduction du nombre des violations perpétrées par certains membres de la FDN à l'encontre de la population, ce qui est le but essentiel de ce projet.

Le projet contribuera aussi à la sauvegarde de l'environnement dans la mesure où les travaux de réhabilitation prévus par le projet visent essentiellement les systèmes d'évacuation sanitaire qui sont actuellement défectueux. D'autre part, les militaires éparpillés dans les différents cantonnements abusaient de l'utilisation du bois de chauffage alors que les casernes utilisent essentiellement la tourbe. Le recours au bois de chauffage est fait en consultation avec le Ministère de l'Environnement qui indique les vieilles plantations prêtes à être recyclées.

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le Projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(2)	Le Projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le Projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le Projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(8)	Le Projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(10)	Le Projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(11)	Les structures Gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(13)	Le Projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le Projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

Capacité de mise en œuvre du Projet

	2007	2008
Engagements estimés (\$)	4 583 000	
Décaissements estimés (\$)	3 500 000	1 083 000

Projet approuvé par le Ministère responsable

Le 29 Mars 2007

4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur:

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

Possible

- Frais de soutien indirect des agences*

Frais de Gestion 7 %

- Examen général de la présentation du Projet*

Recommandations

Approbation

6. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de \$ 4 583 000
 Approuvé avec modifications/conditions
 Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
 Reporté
 Rejeté

Motif/Remarques

S.E.Monsieur le Représentant Exécutif du
Secrétaire Général
Youssef Mahmoud

S.E.Monsieur l'Ambassadeur
Antoine Baza

CoPrésident du Comité de Pilotage Conjoint

CoPrésident du Comité de Pilotage Conjoint

Signature :

Signature :

Date :

19/04/07

Date :

19. 04. 2007.

7. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies - PNUD, PNUD - agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

.....
Signature

.....
Date



**FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
AU BURUNDI
COUVERTURE DU DOCUMENT DU PROJET**

Entité(s) des Nations Unies participante(s) BINUB (Section SSR SA) / PNUD	Ministère : Ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants
Directeur du Projet : - Nom: Général de Brigade Célestin NDAYISABA - Adresse : MDNAC - Téléphone : 257 22 226918	- Président du Groupe d'Experts Nom : S.E.Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : B.P 1840, Bujumbura Téléphone : +257223423 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Titre du Projet : Casernement des membres de la Force de Défense Nationale (FDN) pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations Numéro du Projet : BDI/B/2	Lieu du Projet : Dans tout le pays.
Description du Projet : <p>Ce projet vise à réhabiliter 14 unités déjà existantes qui serviront à l'hébergement des hommes de troupes. La réalisation de ce projet permettra également de consolider le processus d'intégration dont est issue la FDN. En effet, le casernement des membres de la FDN dans des infrastructures appropriées facilitera un renforcement de ses structures de commandement et de contrôle notamment des stocks d'armes et de munitions, ceci favorisera la création d'un environnement propice à la professionnalisation du corps, ainsi qu'une amélioration de la discipline, ce qui résulterait en une réduction du nombre des violations perpétrées par certains membres de la FDN à l'encontre de la population.</p>	- Coût Total du Projet: US \$ 5.197.000 - Fonds de Consolidation de la Paix : 4.583.000 Reste à mobiliser: 610 000 dollars (voir détail P 10) Durée du Projet : 12 mois
But et objectifs principaux immédiats : <u>But :</u> <p>Caserner les militaires pour réduire les violations des droits de la personne humaine envers la population civile et jeter les bases pour améliorer la discipline et le professionnalisme de la FDN.</p>	

Résultats principaux :

- Les 14 principales casernes sont réhabilitées.
- Les violations des droits de la personne humaine et des actes de banditisme envers les populations civiles par les militaires diminuent ;
- Les bases pour améliorer la discipline et professionnaliser la FDN sont établies ;
- Le Contrôle des stocks d'armes et munitions devient effectif;

Activités clés :

- Réhabilitation de 14 casernes.
- Relocalisation des familles déplacées.
- Casernement des effectifs de la FDN, et fermeture des multiples positions militaires.
- Révision des aspects liés à l'ordre du camp contenu dans le bloc programme.
- Revue et diffusion des procédures de gestion du magasin d'armement.

Date de révision par le groupe d'experts -----Le 27 Mars 2007-----

Date d'approbation par le comité de Pilotage ----- Le 05 Avril -----

Au nom de:

Signature

Date

Nom/Titre

MDNAC



Le 18 Avril 2007

Directeur Général
de la Planification
et des Études Stratégiques

PNUD



18/04/2007

ANTONIUS BROEK
DIRECTEUR PAYS

SIGLES ET ABREVIATIONS

- MDNAC: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.
- BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au BURUNDI.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- B.C. : Bureau de Coordination du Projet.
- MSNDPHG : Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.
- R.M.C. : Régie Militaire de Construction.
- UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
- O.S.C. : Organisations de la Société Civile.
- SSR-SA: Security Sector Reforms – Small Arms.
- DAO : Document d'Appel d'Offre.
- IOV : Indicateur Objectivement Vérifiable.
- CENAP: Centre National d'Alerte et de Prévention des Conflits.
- R.M : Région Militaire.
- BLTP: Burundi Leadership Training Program.
- UNICEF: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance.
- UK-DFID : British Department for International Development
- SE/CNDRR : Secrétariat Exécutif du Conseil National de Démobilisation, Réinsertion, Réintégration des ex-combattants.
- CTDC : Commission Technique de Désarmement Civil.
- PNB: Police Nationale du BURUNDI

JUSTIFICATION DU PROJET.

1. Contexte

Après plus d'une décennie de conflit armé, le Burundi s'est engagé dans un processus de paix solide et rempli d'espoir. Depuis la signature des différents accords de paix, d'importants progrès ont été réalisés notamment dans les secteurs des corps de défense et de sécurité. La réforme des corps de défense orientée vers le renforcement de l'état de droit est devenue incontournable pour protéger les acquis du processus de paix.

A cette fin, les différentes forces en présence ont été intégrées dans les nouvelles Force de Défense Nationale (FDN), le processus de démobilisation en cours permet quant à lui de réduire les effectifs et ainsi obtenir des forces d'une taille en adéquation avec les besoins sécuritaires du pays. Néanmoins ce processus de réduction des effectifs et de démobilisation n'étant pas achevé, le budget accordé au Ministère de la Défense représente toujours une charge trop importante pour l'Etat (autours de 15 % en 2007). Ce budget est utilisé pour les dépenses courantes d'entretien des 28 000 hommes qui la composent, dont une grande partie se trouve au sein de la population faute d'infrastructures adéquates. Le Ministère de la Défense estime que d'ici à la fin 2007, 5000 éléments supplémentaires seront démobilisés. Au regard des engagements pris par le Gouvernement auprès des institutions financières internationales et de la population en général, ce budget sera réduit en proportion, il est donc difficile aujourd'hui pour ce Ministère de dégager les fonds nécessaire pour lui permettre de soutenir seul la réforme de ces corps de défense et de sécurité et de se munir des infrastructures adéquates.

Les différents accords de paix et de cessez-le-feu (Accord d'Arusha et Accord Global de Cessez-le-feu) prévoyaient le casernement des militaires dans le cadre du processus de retour à l'Etat de droit. Cependant, l'état de délabrement des infrastructures existantes et le fait que leur capacité est insuffisante pour accueillir les effectifs actuels de la FDN font que ses membres sont éparpillés à travers tout le pays sur des "positions militaires". La première étape essentielle et cruciale pour la réussite du processus de réforme est aujourd'hui de permettre le retour de ces militaires dans leurs casernes. En effet, ces militaires éparpillés au sein de la population constituent une source d'insécurité pour cette population et un facteur important des violations des droits de la personne humaine. Ce projet visera donc à réhabiliter 14 unités déjà existantes qui serviront à l'hébergement des hommes de troupes.

La dissémination des militaires rend difficile la formation et la restructuration du corps. La réalisation de ce projet contribuera ainsi à la consolidation du processus d'intégration dont est issue la FDN. Le casernement des membres de la FDN dans des infrastructures appropriées permettra un renforcement de ses structures de commandement et de contrôle, ceci favorisera la création d'un environnement propice à la professionnalisation du corps, ainsi qu'une amélioration de la discipline.

D'autre part, le casernement et le renforcement de la discipline qui l'accompagne résultera en une réduction du nombre des violations perpétrées par certains membres de la FDN à l'encontre de la population. En effet, les militaires qui vivent dans des conditions précaires, abusent de la population avoisinante ; ils forcent cette dernière à mener de corvées tel que le transport de l'eau, de la nourriture, ils commettent des actes de violence à son encontre en cas de refus, certains éléments participent dans des groupes de bandits qui attaquent et pillent la population civile et enfin, des militaires isolés commettent des viols envers les jeunes filles et femmes, et de ce fait contribuent à la dissémination du VIH/SIDA.

Cette composante de la réforme fait partie des actions prioritaires contenues dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) et est inscrite comme une priorité dans le PAP.

Le projet contribuera aussi à la sauvegarde de l'environnement, dans la mesure où les travaux de réhabilitation prévus par le projet visent essentiellement les systèmes d'évacuation sanitaire qui sont actuellement défectueux. D'autre part, les militaires éparpillés dans les différents cantonnements abusaient de l'utilisation du bois de chauffage alors que les casernes utilisent essentiellement la tourbe. Le recours au bois de chauffage est fait en consultation avec le Ministère de l'Environnement qui indique les vieilles plantations prêtes à être recyclées.

Le casernement des membres de la FDN devra être combiné au déploiement effectif et efficace de la Police Nationale du Burundi (PNB). Ce projet vient également en complément de deux autres projets ;

- « le renforcement de la discipline et de la cohésion au sein des membres de la FDN à travers la moralisation du corps », qui permettra en complément du casernement de promouvoir une armée républicaine et respectueuse de l'Etat de droit,
- « Lancement des activités de désarmement de la population et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre », car ce projet permettra également au Ministère de la Défense et à l'Etat Major de mieux gérer et contrôler les stocks d'armes et de munitions de la FDN, ce qui contribuera à une réduction du nombre des armes en circulation dans la société.

Des travaux de construction similaires ont déjà été effectués dont notamment la réhabilitation de l'Ecole Militaire des Métiers de MUZINDA et la construction de 7 postes de commandement des brigades. Ils ont été financés respectivement par la France et les Pays Bas. Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales de construction par appel à concurrence. De tels travaux de construction ont démontré qu'ils constituent des opportunités de développement local par la création d'emplois pour les populations avoisinantes et l'amélioration de leur revenu. Elles sont en effet employées par les agences d'exécution chargées de la réalisation des projets comme main - d'œuvre de proximité.

Enfin, durant le conflit les familles des militaires ont été pour des raisons de sécurité accueillis dans les casernes. la relocalisation de ces familles constitue une condition préalable à la réalisation de l'objectif de ce projet. L'amélioration des conditions sécuritaires et la sensibilisation menée par le MDNAC ont déjà permis d'enclencher le retour de ces familles dans leur communauté d'origine. Néanmoins, les veuves et orphelins de militaires qui constituent une catégorie de vulnérables nécessitent une approche de réintégration spécifique et soutenue. Leur réintégration sera prise en compte dans ce projet et insérée dans les programmes en cours menés par le Ministère de Solidarité des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) et la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB).

2. Démarche.

L'objectif global de ce projet est de permettre par le casernement des membres de la FDN de réduire les violations des droits de la personne humaine envers la population civile et jeter les bases pour améliorer la discipline et professionnaliser la FDN.

Résultats principaux :

- Les 14 principales casernes sont réhabilitées.
- Les violations des droits de la personne humaine et des actes de banditisme envers les populations civiles par les militaires diminuent ;
- Les bases pour améliorer la discipline et professionnaliser la FDN sont établies ;

- Le Contrôle des stocks d'armes et munitions devient effectif.

Activités clés :

- Réfection de 14 casernes.
- Relocalisation des familles déplacées (vulnérables).
- Casernement des militaires et fermeture des multiples positions militaires.
- Révision des aspects liés à l'ordre du camp contenu dans le bloc programme et des procédures de contrôle des armes.

Pour permettre l'élaboration de ce projet différentes étapes préliminaires ont été menées parmi lesquelles la collecte de données qui a permis d'élaborer le tableau suivant résumant la situation actuelle et le résultat attendu.

Camps Militaires	Effectif Actuel/ Caserne	Cap. Accueil Actuelle	Nbre milit. En dehors camp	Nbre Positions militaires	Nbre familles déplacées par camp	Capacité d'accueil après intervention
C.Mwaro	762	120	642	32	29	700
C.Mutukura	400	299	101	12	17	380
3 Bn Cdo	1236	550	686	26	78	1100
C.Kayanza	584	242	342	19	38	530
4 Bn Cdo	535	271	262	18	44	500
C.Muyinga	629	314	315	30	30	580
C.Kirundo	727	364	363	24	20	650
C.Rumonge	860	300	560	13	21	820
C.Nyanza-Lac	512	150	362	17	21	500
6 Bn Cdo	713	500	213	15	25	700
C.Bururi	895	550	345	19	67	850
1 Bn Para	900	450	450	9	50	850
2 Bn Cdo	900	300	600	9	89	850
C.Gakumbu	500	199	301	12	33	450
TOTAL	10153	4609	5542	255	562	9460

D'autres casernes existent en plus des 14 présentées ci-dessus, mais à causes des contraintes de financement elles ne seront pas réhabilités dans le cadre de ce projet néanmoins des déplacés sont également présents dans leurs murs et limitent ainsi leurs capacités d'accueil. Le projet initiera également la réinsertion de ces déplacés, le tableau suivant résume l'état de la situation.

1 RM	2 RM	4 RM
11 BN BL.'52	22 BN BL ; 32	KARUZI; 24
BLFDN; 77	BAG ; 21	
C. NGAGARA; 48		
BN DCA ; 32		
C.SOCARTI; 20		
ISCAM ; 26		
BAB ;12		
C.Gatumba 15		
C.Muzinda 27		
C.Cibitoke 29		
UGL ;18		

La réhabilitation des casernes Gatumba, Muzinda, Cibitoke est également une priorité du Gouvernement. Néanmoins, le budget actuel alloué ne permet pas de mener leurs réhabilitations, le coût supplémentaire s'élève à 610 000 dollars. Des fonds additionnels pourront être mobilisés auprès d'autres partenaires internationaux dans le cadre de ce projet.

Les études préliminaires ont été pilotées par la Régie Militaire de Construction (RMC). Cette dernière est une administration personnalisée sous tutelle du MDNAC qui a pour tâche la réalisation des études et la surveillance des travaux de construction. La réhabilitation concerne les travaux de plomberie, sanitaires, peinture, toiture, électricité et pavement.

A la fin du mois de Février 2007, quatre missions constituées d'Ingénieurs en construction ont été déployées dans toutes les Régions Militaires pour évaluer l'état des lieux. Pour chaque caserne retenue à être réhabilitée, tous les besoins ont été identifiés et les devis finalisés. Ces devis ont servi de base pour l'élaboration des budgets par caserne présentés en annexe.

Le projet comporte 2 étapes principales, à savoir la réhabilitation de 14 casernes et une revue des aspects spécifiques du bloc programme lié à la vie des militaires dans les camps.

Premier volet :

La réfection des 14 casernes concernent essentiellement une série d'activités liés à un projet de construction. Sur la base des évaluations préliminaires et selon les règles et procédures du PNUD (voir arrangements de Gestion), les travaux suivront la démarche suivante :

- Vérification de l'étude préliminaire sur les casernes à réhabiliter (devis, plans,..) ;
- Elaboration d'un cahier spécial des charges ;
- Passation et Attribution des marchés
- Travaux de réhabilitation par les agences d'exécution;
- Supervision et encadrement des travaux ;

Afin de permettre les travaux de réhabilitation, les casernes doivent être vidées de leurs occupants et notamment des familles de déplacés. Pour cela les listes de déplacés seront vérifiées par l'équipe conjointe de l'unité de gestion du projet (voir arrangement de gestion), parallèlement la sensibilisation des familles par les autorités des camps se fera de façon continue. Les déplacés et particulièrement les plus vulnérables veuves et orphelins seront formellement identifiés. Des équipes

mixtes comprenant des membres du Ministère de solidarité nationale et de l'unité de gestion enregistreront les données personnelles de ces vulnérables, qui recevront une aide matérielle de 30 tôles par famille pour permettre leur réinstallation. Pour ne pas créer de tension dans les communautés en privilégiant les déplacés des camps militaires, l'aide qui leur sera apporté dans le cadre de ce projet se limite à la distribution de tôles, ils devront ensuite pris en compte dans les programmes en faveur des sinistrés. Les données personnelles des déplacés seront alors transmises aux autorités à la base et aux organismes concernés par la réinsertion des déplacés. Les dossiers des familles seront notamment transférés au Ministère de Solidarité des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) pour les inclure dans les programmes d'appui aux sinistrés, la Commission terre et autres biens se chargera également de faciliter l'installation des familles sans terre. Afin d'éviter tous délais dans l'exécution des travaux de réhabilitation, ces activités débiteront le plus rapidement possible.

Le résultat principal attendu est le casernement effectif des militaires, dernière activité de la première étape. Une fois les casernes réhabilitées, les militaires recevront l'ordre de faire mouvement vers celle - ci et de fermer les positions militaires qui les abritent actuellement. Nous estimons que 9 460 militaires seront ainsi casernés à l'issu de ce projet. Les équipes de l'unité de gestion de projet accompagneront ce processus et rédigeront des rapports complets pour chaque caserne.

Deuxième Volet :

Les militaires qui seront ainsi casernés, proviennent de l'ancienne armée régulière et des partis et mouvements politiques armés, la plupart n'ont jamais connu la vie dans la caserne et sont habitués à vivre sur des positions militaires sous un encadrement minimum. Leur casernement doit donc s'accompagner d'un processus de renforcement de la discipline et de professionnalisation. Ce processus lié à la vie dans le camps, sera pris en compte dans ce projet, l'autre partie concerne le deuxième projet soumis au Fonds de Consolidation de la Paix, à savoir « le projet de renforcement de la discipline et de la cohésion au sein des FDN à travers la moralisation du corps ».

La base de la discipline s'articule autour des règles et procédures organisant la vie dans la caserne qui sont regroupés dans ce qui est techniquement dénommé « bloc programme ». Simultanément aux travaux de réhabilitation, l'unité de gestion de projet constituera une équipe d'experts conjointes MDNAC/BINUB chargés de réviser et de mettre à jour les aspects liés à l'ordre du camp contenu dans le bloc programme. Les aspects liés au respect des droits de la personne humaine seront particulièrement insérés dans le bloc programme. Le bloc programme sera alors diffusé au niveau du corps d'officier et des supports fonctionnels seront élaborés. Les hommes de troupes seront préparés lors de séances de moralisation.

Plus spécifiquement les procédures de gestion du magasin d'armement seront revues et diffusées. En effet dans le cadre de la caserne, les armes et munitions devront être conservées dans les armureries. Chaque réhabilitation prendra en compte les aspects techniques liés à l'aménagement et la sécurisation des magasins d'armement. Cette activité devrait permettre de réduire sensiblement les armes en circulation en facilitant la gestion et le contrôle des armes et munitions par la FDN.

3. Arrangement de gestion.

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire Pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet sera mise en œuvre sous l'autorité du Ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants (MDNAC) avec l'appui du BINUB, tandis que certaines activités seront mise en œuvre par d'autre partenaires ou agences d'exécution. Les co-

présidents du Comité de Pilotage Conjoint auront la responsabilité globale pour le suivi de la réalisation des résultats prévus dans le cadre de ce projet.

Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre suivant :

- **Le Comité de pilotage conjoint.** Le Comité de pilotage conjoint est chargé de l'orientation stratégique, du contrôle, ainsi que de la prise de décisions concernant l'affectation des fonds reçu du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Les fonctions principales du Comité de pilotage, entre autres, sont de : Examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; approuver les projets présentés au Comité, et affecter des ressources requises ; et examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de pilotage est coprésidé par le Gouvernement et le Représentant exécutif du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi, ci-après dénommé le RESG. Le Comité est appuyé par un Groupe d'Experts ainsi qu'un Secrétariat Permanent qui forment le Bureau d'Appui.
- **Le Comité Technique de Suivi.** Le comité de suivi est établi pour superviser et assurer le suivi de ce projet et du projet « Renforcement de la discipline et de la cohésion au sein des membres de la FDN à travers la moralisation du corps ». Ce comité a comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre, ainsi que l'approbation des plans de travail du projet, le suivi régulier des performances, le règlement de tous différends qui peuvent survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre. Le Comité de suivi est composé des ministères dont le CNCA et les agences des Nations Unies impliqués dans la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres partenaires, y compris les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux. Le Comité Technique de Suivi sera co-piloté par le MDNAC responsable pour la mise en œuvre et le BINUB section intégrée SSR SA.
- **Ministère de tutelle.** Le projet sera mis en œuvre par le MDNAC, conjointement avec le BINUB, qui seront responsables pour la mise en œuvre du projet auprès du Comité de Suivi Thématique approprié. Dans ce cadre, le Directeur du Projet, désigné par le Ministre, sera responsable pour la direction générale et la réalisation des résultats prévus dans le cadre de ce projet. Le PNUD sera responsable pour les aspects programmatiques et financiers conformément aux règles de procédure du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Le Directeur de projet sera appuyé dans ces tâches par une unité de gestion et de coordination attaché au Ministère, qui assurera la gestion et l'administration quotidienne du projet et de ces finances, fournira les services techniques requis, ainsi que la coordination des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- **Agence Partenaire Nations Unies.** Le projet sera mise en œuvre conjointement avec le BINUB/PNUD, qui aura la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatique et financière du projet. Dans ce cadre, le PNUD sera responsable et appuiera le Directeur du projet dans la gestion des fonds reçu pour le projet, ainsi que toute transaction financière. La Section intégrée SSR SA fournira aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, y compris le détachement de 3 staffs dans l'unité de coordination.

3.1 Composition et administration de l'unité de gestion et coordination

L'Unité de Gestion et Coordination¹ sera placé sous la supervision directe du Directeur du projet pour appuyer les aspects administratifs, techniques et financiers du projet. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de Coordination incluront :

¹ L'unité de projet sera mise en place pour la durée du projet.

- le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- l'administration journalière des opérations du projet ;
- la préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

L'Unité de Gestion et Coordination² sera composé de 4 staffs nationaux payés directement par le projet et sous la responsabilité direct du Directeur du Projet :

- Un coordonnateur de projet, qui sera responsable pour la supervision et la gestion de l'unité de coordination ;
- Un officier de Projet (un ingénieur en construction) affecté en permanence à l'Unité ;
- Un chargé des finances;
- Un chargé de suivi et évaluation, qui sera responsable pour le suivi régulier de la mise en œuvre du projet (y compris les activités des agences d'exécution) et la préparation de rapports réguliers.

En plus, 8 ingénieurs civils de la RMC participeront à la supervision des travaux et appuieront la mise en œuvre du projet. Une secrétaire et un chauffeur seront détachés par le Ministère du tutelle et localisés dans l'unité de gestion, ils travailleront sous la supervision du coordonnateur du projet.

La Section intégrée SSR/SA du BINUB, compte tenu de sa responsabilité programmatique et financière, détachera dans l'unité de gestion du projet un expert à titre de coordonnateur adjoint du projet, ainsi que deux experts techniques.

3.2 Sélection de partenaires et des agences d'exécution

La sélection des partenaires et des agences d'exécution sera gérée selon les règles et procédures du PNUD. Cette sélection sera faite sur la base d'un processus compétitif.

3.3 Gestion financière

Les fonds alloués au projet par le Comité de pilotage conjoint seront gérés directement par le PNUD selon la modalité DEX (Exécution Directe). Dans ce cadre, le PNUD sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement qui sera effectué sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet. Dans ce cadre, et selon les procédures du PNUD, le coordonnateur du projet proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et le PNUD sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le Coordonnateur du Projet sera également responsable pour s'assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et de faire un suivi régulier des déboursements et des dépenses pour assurer l'achèvement des résultats prévus. D'autres modalités d'exécution seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet.

3.4 Suivi et évaluation

Le suivi et évaluation du projet sera fait à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

² L'Unité gèrera et coordonnera également le projet « le renforcement de la discipline et de la cohésion au sein des membres de la FDN à travers la moralisation du corps ».

- Par l'unité de gestion du projet, qui sera responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers ;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui sera responsable auprès du comité de pilotage pour le suivi périodique des résultats achevés par le projet, ainsi que la revue des rapports produits par l'unité de gestion, le CNCA assurera cette tâche en partenariat avec la Section SSR SA du BINUB ;
- Par le Comité de Pilotage, qui sera responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

3.5 Audits

Le projet sera soumis à des audits internes (nationale) et/ou internationaux (par les Nations Unies) selon les règles des deux entités concernés.

4. Analyse des risques et hypothèses.

Le premier risque de ce processus de casernement des membres de la FDN est d'ordre sécuritaire. Le dernier mouvement armé FNL a signé l'Accord de cesser le feu avec le Gouvernement du Burundi néanmoins le processus de mise en œuvre est au ralenti. Les deux belligérants et les différents acteurs doivent tout faire pour qu'il n'y ait pas reprise du conflit armé et que la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu soit accélérée. Les aspects liés à l'intégration des hommes PALIPEHUTU FNL dans les FDN sera pris en compte pour tous les aspects qui auront un impact sur le projet.

Le retour au conflit ou aux hostilités pourrait compromettre la réalisation du projet. Néanmoins, le Plan prioritaire pour la consolidation de la paix prévoit d'autres projets dans le cadre de la bonne gouvernance politique et économique qui devraient minimiser ce risque.

La crise de 1993 a divisé les populations à tel point qu'une partie de la population assimile sa sécurité à l'armée. Cette mauvaise perception doit être cassée car la sécurité des citoyens dans les communes et les zones sera assurée par les éléments de la Police Nationale. Actuellement, cette Police Nationale est déployée dans toutes les communes du pays, mais la faiblesse des moyens mises à sa disposition fragilise ses opérations et sa crédibilité. Le casernement doit donc s'accompagner d'un renforcement des capacités de la Police Nationale. Cette préoccupation est prise en compte par un autre projet en faveur de la Police Nationale qui sera également financé par le Fonds de Consolidation de la paix.

Un autre risque concerne la saison pluvieuse dans le cas d'un éventuel retard dans le déblocage de fonds. Si le déblocage de fonds pouvait se faire dans les plus brefs délais, les travaux de réhabilitation seraient aisés pendant la saison sèche qui pointe à l'horizon. Si le projet traîne, les travaux intenses risquent d'être effectués en pleine saison des pluies, ce qui générerait l'avancement normal et la qualité des travaux. De même, l'ensemble des aspects environnementaux liés au projet sera pris en compte dans la mise en œuvre des travaux (tels que l'évacuation des eaux usées, l'origine du bois de construction etc.)

Enfin, compte tenu des délais trop courts par rapport à l'urgence de l'intervention, et compte tenu de la durée souvent longue des procédures de passation des marchés et du calendrier d'exécution du projet, le MDNAC et les entités des Nations Unies participantes au projet se conviendront pour diviser le travail en lot qui permettront de faciliter la mise en œuvre des travaux. Néanmoins pour éviter tout acte de corruption et une mauvaise qualité dans l'exécution, le principe de qualité et de concurrence sera mise en œuvre selon les règles et procédure du PNUD en matière d'appel d'offre.

Le dernier risque concerne la réinsertion des déplacés qui est prise en compte partiellement par le projet. Pour éviter que la réinsertion des déplacés ne se transforme en une expulsion, la coordination entre les différentes entités gouvernementales et non gouvernementales en charge des sinistrés sera maximum.

CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs Objectivement vérifiables	Moyens de Vérification	Principales hypothèses
<p><u>Objectif global :</u></p> <p>Caserner les militaires pour réduire les violations des droits de la personne humaine envers la population civile et jeter les bases pour améliorer la discipline et le professionnalisme de la FDN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des violences envers les populations civiles; ▪ Réduction de la circulation des hommes en uniforme parmi la population. ▪ Structures de commandement renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relevé du nombre de cas de violation des droits de la personne humaine signalés; ▪ Rapports des ligues de droits de la personne humaine ; ▪ Rapports d'activités du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité d'accueil des casernes est améliorée. ▪ L'amélioration sécuritaire favorise l'émergence de la discipline; ▪ Engagement accru des juridictions militaires dans la répression des violations des D.H. ▪ L'intégration des militaires ex-PMPA à la FDN favorise le sentiment national
<p><u>Résultat 1 :</u></p> <p>Les 14 principales casernes sont réhabilitées.</p> <p>Activité I.1 : Réfection de 14 casernes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'étude préliminaire sur les casernes à réhabiliter (devis, plans...); - Elaboration d'un cahier spécial des charges ; - Passation et Attribution des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 14 casernes réhabilitées. ▪ 1 étude validée. ▪ DAO disponible et validé par tous les partenaires ▪ Nombre de lots et marchés attribués 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audit interne et externe. ▪ 17 Rapports de vérification disponibles. ▪ Rapports d'activités. ▪ Rapport d'inventaire. ▪ P.V. d'attribution des marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions climatiques favorables. ▪ Rapidité et flexibilité des procédures de passation des marchés.

<p>- Travaux de réhabilitation par les agences d'exécution;</p> <p>- Supervision et encadrement des travaux ;</p> <p>Activité 1.2 : Relocalisation des familles déplacées.</p> <p>- Vérification des listes de déplacés ;</p> <p>- Sensibilisation des familles déplacés ;</p> <p>- Distribution d'une aide à la réinsertion des déplacés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Casernes réhabilitées. ▪ Missions de supervision effectuées. ▪ Base de donnée sur les vulnérables à réinsérer disponible. ▪ 995 vulnérables réinsérés. ▪ Casernes vides 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ P. V. de réception des travaux. ▪ Rapports de supervision. ▪ Listes complètes de déplacés présent dans chaque caserne ▪ Rapport de mission ▪ 29850 tôles distribuées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la situation sécuritaire qui influe sur leur volonté de regagner les collines d'origine.
<p>Résultat 2 :</p> <p>Les violations des droits de la personne humaine et des actes de banditismes envers les populations civile diminués par le casernement des militaires</p> <p>Activité 2.1 : Casernement de 60 % des effectifs de la FDN</p> <p>Activité 2.2 : Fermeture des multiples positions militaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres de la FDN ne cohabitent plus avec les populations civiles sur les positions militaires. ▪ Diminution des violations des droits de la personne humaine ▪ 9460 militaires casernés : ▪ 255 positions militaires supprimées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport des organisations de défense de droits de la personne humaine ▪ Rapport de l'administration ▪ Rapport de vérification sur le terrain. ▪ Effectif de militaires ayant quitté les positions militaires et habitant les casernes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La PNB est déployée et est à même d'assurer la sécurité des populations. ▪ Le casernement est accompagné de programmes de formation en droits de la personne humaine.

<p>Résultat 3 :</p> <p>Les bases pour améliorer la discipline et professionnaliser la FDN sont établies</p> <p>Activité 3.1 Amorcer la professionnalisation des membres de la FDN³.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision des aspects liés à l'ordre du camps contenu dans le bloc programme. - Diffusion du bloc programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation entre les différentes composantes des membres de la FDN ▪ Distribution du programme révisé d'instruction classique dans toutes les casernes ▪ Bloc Programme Révisé et fonctionnel ▪ Discipline dans les camps ▪ Distribution des manuels dans toutes les casernes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'instruction ▪ Disponibilisation et exécution du bloc programme par unité. ▪ Plan et organisation des espaces dans les camps. ▪ Rapports hebdomadaire des Camps 	
<p>Résultats 4 :</p> <p>Le Contrôle des stocks d'armes et munitions devient effectif;</p> <p>Activité 4.1 : Revue et diffusion des procédures de gestion du magasin d'armement⁴.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les armes et munitions sont conservées dans les armureries ; ▪ Réduction des armes en circulation ▪ Nombre de nouveaux magasins d'armement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités Rapports hebdomadaire des Camps ▪ Relevé du Nombre/ Quantité d'armes et munitions rentrées dans les magasins d'armement ; <p>Plans des casernes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'amélioration sécuritaire fait que peu de militaires sollicitent de rentrer en congé /permission avec arme.

³ Activités menées par l'unité de gestion de projet avec l'appui du MDNAC et du BINUB, elles n'entraîneront pas de coûts additionnels.

⁴ Activités menées par l'unité de gestion de projet avec l'appui du MDNAC et du BINUB, elles n'entraîneront pas de coûts additionnels.

Partie II. BUDGET DU PROJET EN USS

Catégorie/Article	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Observations
1 Personnel Unité de Gestion de Projet				45,600	
- Coordinateur	H/mois	12	1200	14,400	
- Coordinateur adjoint				PM	BINUB
- Officier chargé de Projet (ingénieur en construction)	H/mois	12	1000	12,000	
- Assist.Admin. & Financier	H/mois	12	800	9,600	
- Assist. Suivi et évaluation	H/mois	12	800	9,600	
- Deux experts techniques				PM	BINUB
- Secrétaire				PM	MDNAC
- Chauffeur				PM	MDNAC
2. Contrats				4,083,367	
Réhabilitation caserne/Mwaro				296,664	détails en annexe
Réhabilitation caserne/Mutukura				178,922	idem
Réhabilitation caserne/3 Bn Cdo				217,096	idem
Réhabilitation caserne/Kayanza				184,504	idem
Réhabilitation caserne/4 Bn Cdo				692,525	idem
Réhabilitation caserne/Muyinga				294,925	idem
Réhabilitation caserne/kirundo				162,720	idem
Réhabilitation caserne/Rumonge				175,363	idem
Réhabilitation caserne/Nyanza Lac				248,205	idem
Réhabilitation caserne/6 Bn Cdo				209,108	idem
Réhabilitation caserne/Bururi				259,631	idem
Réhabilitation caserne/IBN PARA				288,795	idem
Réhabilitation caserne/2BN CDO				267,573	idem
Réhabilitation caserne/Gakumbu				174,511	idem
Insertion familles déplacées/Mwaro		29	435	12,615	
Insertion familles déplacées/Mutukura		17	435	7,395	
Insertion familles déplacées/3 Bn Cdo		78	435	33,930	
Insertion familles déplacées/Kayanza		38	435	16,530	
Insertion familles déplacées/4 Bn Cdo		44	435	19,140	
Insertion familles déplacées/Muyinga		30	435	13,050	
Insertion familles déplacées/Kirundo		20	435	8,700	
Insertion familles déplacées/Rumonge		21	435	9,135	
Insertion familles déplacées/Nyanza Lac		21	435	9,135	
Insertion familles déplacées/6 Bn Cdo		25	435	10,875	
Insertion familles déplacées/Bururi		67	435	29,145	
Insertion familles déplacées/1 Bn Para		50	435	21,750	
Insertion familles déplacées/2 Bn Cdo		89	435	38,715	
Insertion familles déplacées/Gakumbu		33	435	14,355	

Insertion familles déplacées/Autres camps		433	435	188,355	
3. Transport				15,235	
Carburant/3 véhicules 4x4	litre	10950	1.30	14,235	
Entretien véhicules	forfait			1,000	
4. Provisions et produits				29,800	
fraîs de supervision sur terrain	h/nuité	1,152	25.00	28,800	Voir annexe 2
Fournitures de bureau	forfait			1,000	
5. Equipements				85,500	
Ordinateurs avec accessoires	Set	3	3,000.00	9,000	
Véhicules 4x4/Unité de gestion	Véhicule	3	25,500.00	76,500	
6. Divers				3,000	
Audit					PM BINUB
Evaluation du projet par une OSC	forfait			3,000	
SOUS TOTAL₁				4,262,502	
Imprévis				20,000	
SOUS TOTAL₂				4,282,502	
Frais de gestion 7%				299,775	
GRAND TOTAL				4,582,277	

Partie III. CHRONOGRAMME

ACTIVITES	MOIS												Responsables d'exécution	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Vérification de l'étude préliminaire sur les casernes à réhabiliter (devis, plans,...) ;														UGP R.M.C PNUD BINUB O.S.C.
Elaboration d'un cahier spécial des charges														UGP R.M.C PNUD/BINUB O.S.C.
Passation et Attribution des marchés - Appels d'offre - Ouverture des enveloppes - Analyses des offres														PNUD UGP
Travaux de réhabilitation par les agences d'exécution														Entreprises UGP R.M.C PNUD/BINUB O.S.C.
Supervision et encadrement des travaux														UGP R.M.C PNUD/BINUB O.S.C.
Vérification des listes de déplacés ; Sensibilisation des familles déplacées ; Distribution d'une aide à la réinsertion pour les déplacés les vulnérables.														MSNDPHG MDNAC UGP PNUD/BINUB HCR

ANNEXE 1

Budget type 1 Bn Para

III. Superficies des immeubles (Bataillon Para)

Série	Désignation immeuble	Nbre	Superficie [m2]	Sup.Totale [m2]
1	Corps de Garde	1	182	182
2	Garage existant	1	410	410
3	Garage nouveaux	1	247	247
4	Bureaux 11è Bn Blindé	1	144	144
5	Bureaux 1er Bn Para	2	144	288
6	Magasins	5	291	1,455
7	Abri pour véhicules	2	288	576
8	Cantine 1er Bn Para	1	437	437
9	Cuisine	1	437	437
10	Restaurant sous/offrs	1	437	437
11	Cantine 11ème Bn	1	464	464
12	Logements+Dispensaire	36	247	8,892
13	Blocs sanitaires	9	68	612
14	Logements sous/offrs	3	156	468
15	Centre d'entrnmt Para	1	504	504
16	Sanitaire	1	179	179
17	Hangars	2	322	644
Total		69		16,376

IV. Devis quantitatif et estimatif des besoins

1 PLOMBERIE

Désignation de matériaux	Uté	Qté	PU	PT
WC anglaise	Pce	15	80,000	1,200,000
Bac de douche complet	Pce	75	60,000	4,500,000
Vanne 1 1 / 2	Pce	12	10,000	120,000
Robinet simple 1 / 4	Pce	140	4,000	560,000

Tuyau flexible	Pce	20	2,000	40,000	
Pomme de douche	Pce	150	2,000	300,000	
Tuyau G 1 / 2	Pce	70	14,500	1,015,000	
Coude 1 / 2	Pce	280	300	84,000	
Tés G 3 / 4	Pce	170	400	68,000	
Niple 1 / 2	Pce	260	300	78,000	
Raccord 3/4	Pce	50	800	40,000	
Réducteur 3 / 4 x 1 / 2	Pce	60	500	30,000	
Tuyau PVC 110	Pce	40	14,500	580,000	
Tuyau PVC 63	Pce	60	9,500	570,000	
Coude 63	Pce	6	2,000	12,000	
Coude 110	Pce	9	2,500	22,500	
Tés 110	Pce	4	1,500	6,000	
Tés 63	Pce	6	1,000	6,000	
Robinet G	Pce	50	3,000	150,000	
WC turque	Pce	70	35,000	2,450,000	
Tuyau GR 3 / 4	Pce	72	17,000	1,224,000	
Coude 3 / 4	Pce	60	400	24,000	
Evier complet	Pce	10	45,000	450,000	
Désignation de matériaux		Uté	Qté	PU	PT
Vanne 1"	Pce	10	7,000	70,000	
Vanne 3/4	Pce	145	4,000	580,000	
Vanne 1/2	Pce	140	3,000	420,000	
Réducteur 1 sur 3 / 4	Pce	120	1,000	120,000	
Raccord 1	Pce	20	1,500	30,000	
Réducteur 1 1/2 sur 3 / 4	Pce	20	2,000	40,000	
Coude G 1	Pce	20	1,000	20,000	

Té G 1	Pce	20	1,000	20,000
Crépine	Pce	140	2,000	280,000
Attache 3/4	Pce	300	800	240,000
Attache 1/2	Pce	400	500	200,000
Machine	Pce	4	350,000	1,400,000
Colle tangite	litre	6	14,000	84,000
Filance	Kg	15	7,800	117,000
Regard	Pce	30	250,000	7,500,000
Fosse septique	Pce	8	900,000	7,200,000
Puits perdu	Pce	4	500,000	2,000,000
TOTAL1				33,850,500

2 ELECTRICITE

Désignation	Uté	Qté	PU	PT
Cable 4 x4 mm2	m	600	8,000	4,800,000
Cable 4 x 2,5 mm2	m	300	2,500	750,000
Cable 2 x 2,5 mm2	m	400	800	320,000
Cable 2 x 1,5 mm2	m	400	600	240,000
Fil VOB 2,5 mm	Rouleau	80	54,000	4,320,000
Fil VOB 1,5 mm	Rouleau	60	45,000	2,700,000
Disjoncteur 32 A	Pce	24	11,500	276,000
Coffret divisionnaire 12 module	Pce	69	20,000	1,380,000
Boites de dérivation 16 A	Pce	60	800	48,000
Fusibles de 16 A	Pce	130	11,500	1,495,000
Fusibles de 10 A	Pce	120	11,500	1,380,000
Réglettes 40 W	Pce	200	14,000	2,800,000
Réglettes 20 W	Pce	600	12,000	7,200,000
Tubes 40 W	Pce	200	2,000	400,000

Tubes 20 W	Pce	600	1,200	720,000
Interrupteur à tirrette	Pce	20	18,000	360,000
Interrupteur simple	Pce	195	2,000	390,000
Interrupteur D.D	Pce	6	2,000	12,000
Projecteur 1000 W	Pce	24	3,000	72,000
Prises	Pce	120	2,500	300,000
Ampoules	Pce	1300	500	650,000
Socket Regland	Pce	200	1,500	300,000
TOTAL2				30,913,000

3 REPARATION PAVEMENT ET TROTOIRE

Série	Désignation	Uté	Qté	PU	PT
1	Béton de forme	m3	246	250,000	61,500,000
2	Chape	m3	16.4	150,000	2,460,000

TOTAL3

63,960,000

4 HUISSERIES

Série	Désignation	Uté	Qté	PU	PT
1	Portes extérieurs métalliques complet	pce	150	80,000	12,000,000
2	Portes en Bois complet	pce	250	50,000	12,500,000
3	Porte naco paire	pce	400	9,500	3,800,000
4	naco	pce	4000	800	3,200,000
5	moustiquaires	Rlx	75	37,500	2,812,500

TOTAL4

34,312,500

5 REPARATION TOITURE

Série	Désignation	Uté	Qté	PU	PT
1	Tôles	pce	150	12,500	1,875,000

2	Vices	pce	1800	250	450,000
3	Faitière	pce	10	5,000	50,000

TOTAL5

2,375,000

6 PEINTURE EXTERIEURE (superficie =24000 m2)

Série	Désignation	Uté	Qté	PU	PT
1	Peinture à huile sur les murs	Bte	2000	13,000	26,000,000
2	Peinture à eau su Faux plafond	Bte	441	8,000	3,528,000
3	Pétrole	litre	2500	1,300	3,250,000
4	Rouleau à peindre	pce	140	6,000	840,000
5	Brosse à peindre	pce	140	1,000	140,000

TOTAL6

33,758,000

TOTAL MATERIAUX

199,169,000

MAIN D'ŒUVRE (25 %)

49,792,250

IMPREVUS (10%)

19,916,900

TRANSPORT (10%)

19,916,900

TOTAL GENERAL SANS T.T

288,795,050

